



[Le projet de loi C-7 doit tenir compte des leçons de la pandémie!](#)

Devant la détresse de personnes en fin de vie, malades ou vivant avec un handicap grave et incurable

Prenons soin des personnes vulnérables avant de penser leur offrir « l'aide médicale à mourir »

Après le nouveau dépôt du projet de loi C-7 modifiant la loi sur l'aide médicale à mourir, le réseau citoyen Vivre dans la Dignité (VDD) et le Collectif des médecins contre l'euthanasie (le Collectif) exhortent le gouvernement fédéral à tenir compte des leçons de la pandémie en l'amendant significativement.

Au cours des derniers mois, nous avons agi collectivement avec grande prudence afin de protéger les personnes les plus vulnérables. Devant la détresse de personnes en fin de vie, malades ou vivant avec un handicap grave et incurable, nous devons invoquer ce même principe de prudence avant de faciliter l'accès à l'aide médicale à mourir comme le propose le C-7.

Le présent projet de loi étant une copie conforme du défunt C-7 (mort au feuillet à la prorogation du Parlement canadien), VDD et le Collectif rappellent leur prise de position commune à son endroit, [partagée en février dernier](#).

Si le présent projet de loi est conservé tel quel, « le Canada aura le programme d'euthanasie volontaire le plus permissif au monde » !

Le Dr Patrick Vinay, spécialiste montréalais des soins palliatifs au pays et président du Conseil d'administration de Vivre dans la Dignité, rappelle « que la mort n'est pas une réponse appropriée à la souffrance. Nous nous inquiétons que l'ouverture large à l'euthanasie chez les personnes

non en fin de vie ne s'ape les efforts médicaux et sociaux susceptibles d'aider ces personnes. Les trois mois d'attentes proposés avant de poser un geste euthanasique devraient être clairement utilisés pour rechercher activement des solutions nouvelles, pour intensifier le support relationnel et non pas pour attendre une mort programmée. Des directives à cet effet manquent dans la loi. »

Par le biais du Dr Pascal Bastien à Ottawa, le Collectif de médecins contre l'euthanasie a quant à lui rappelé ses nombreuses inquiétudes face au projet de loi: « En plus du retrait du critère de la mort naturelle raisonnablement prévisible répondant à la décision Gladu-Truchon, nous déplorons la réduction des balises de protection, la perte du droit de changer d'avis, le fait que le projet de loi n'exclut pas l'euthanasie pour les situations de handicap ou de maladie chronique et qu'il ne protège pas adéquatement les personnes aux prises avec des maladies mentales. Il n'y existe aussi aucune exigence pour que le patient ait accès à d'autres moyens pour soulager la souffrance.»

Les deux organismes invitent les citoyens à contacter leur député fédéral pour l'inviter à exiger des amendements importants à cette loi élargissant l'accès à l'euthanasie. D'autres initiatives de sensibilisation à cette problématique verront le jour au cours des prochaines semaines.

Vous recevez ce courriel car vous avez signé le manifeste du Collectif des médecins contre l'euthanasie.

[Vous désinscrire de tous les envois du Collectif](#)

1650, avenue Cedar,
bureau D17-113
Montréal, QC H3G
1A4
Canada